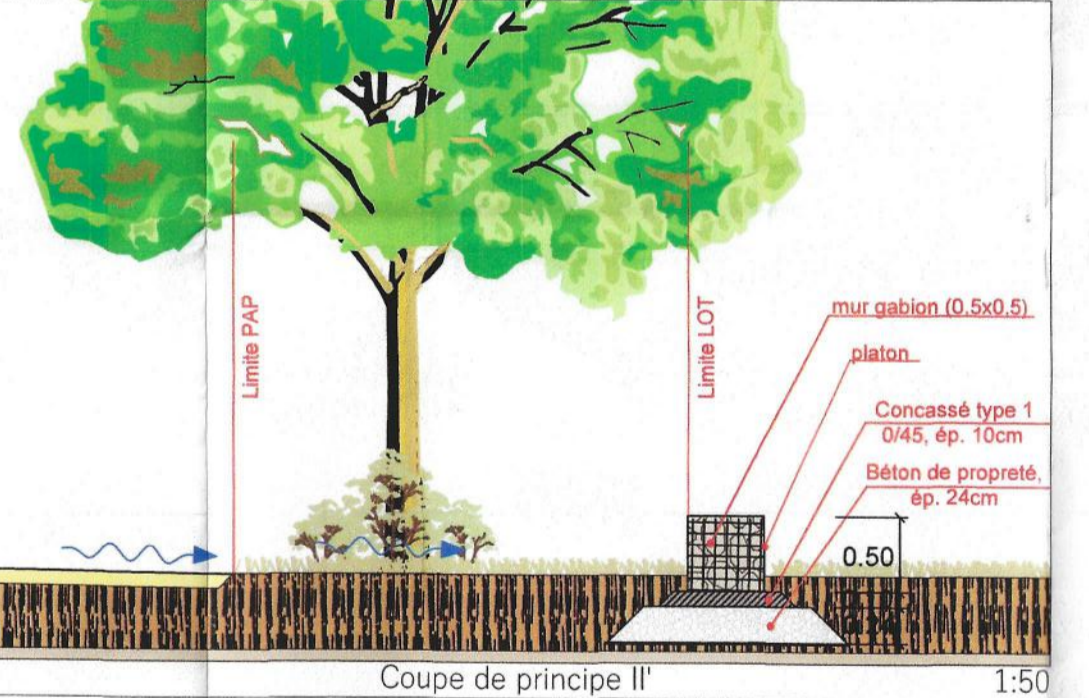
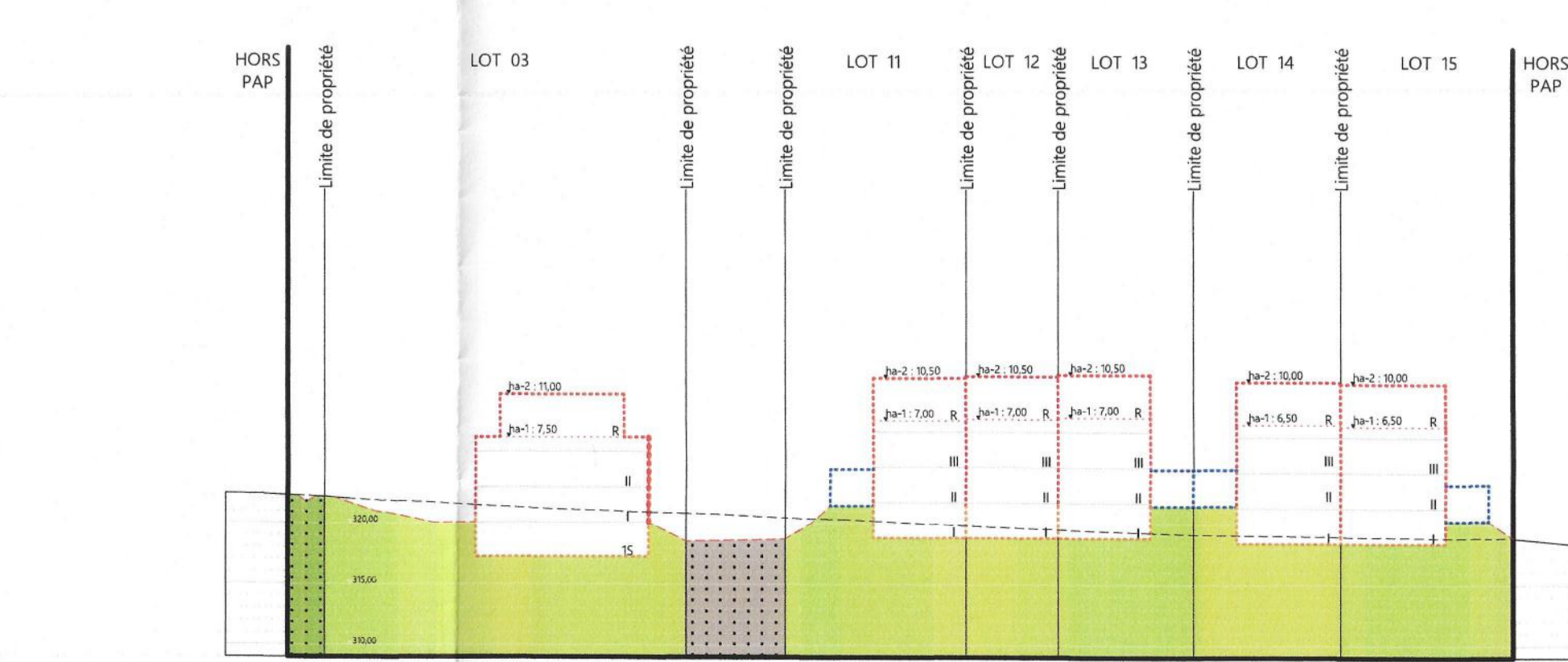
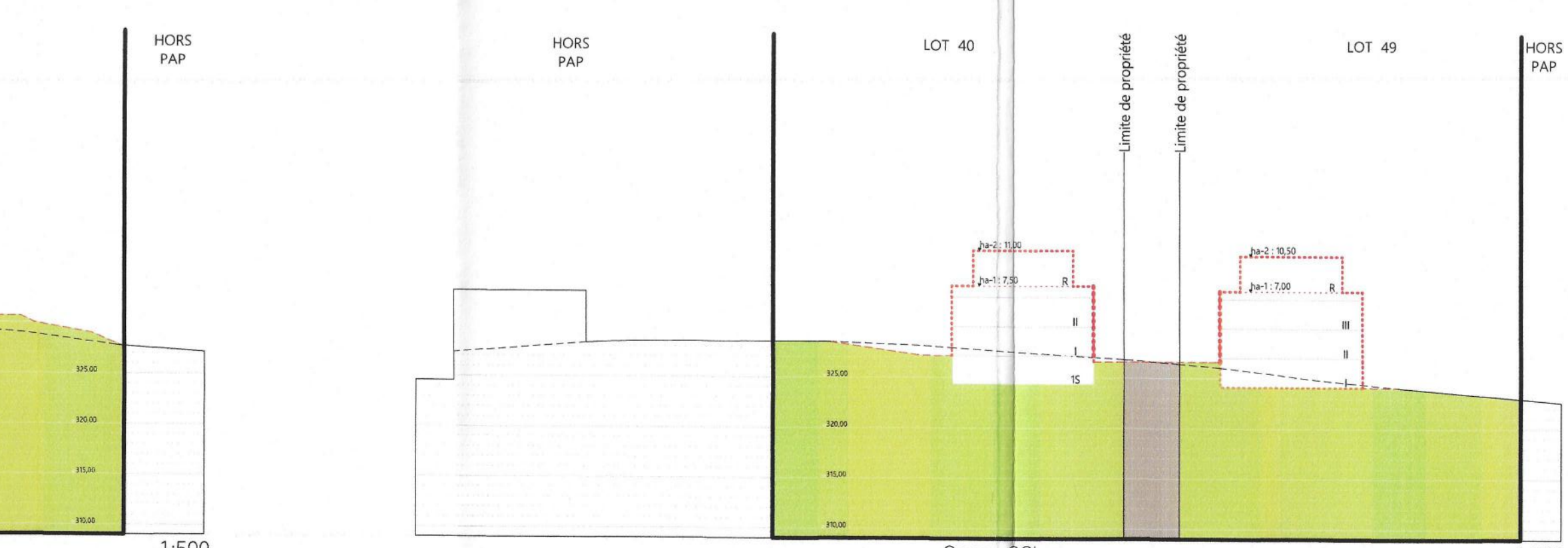
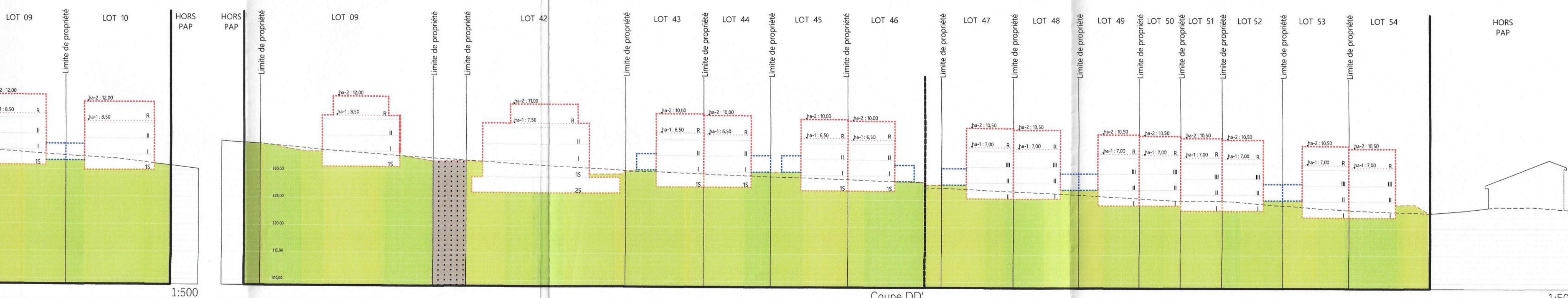
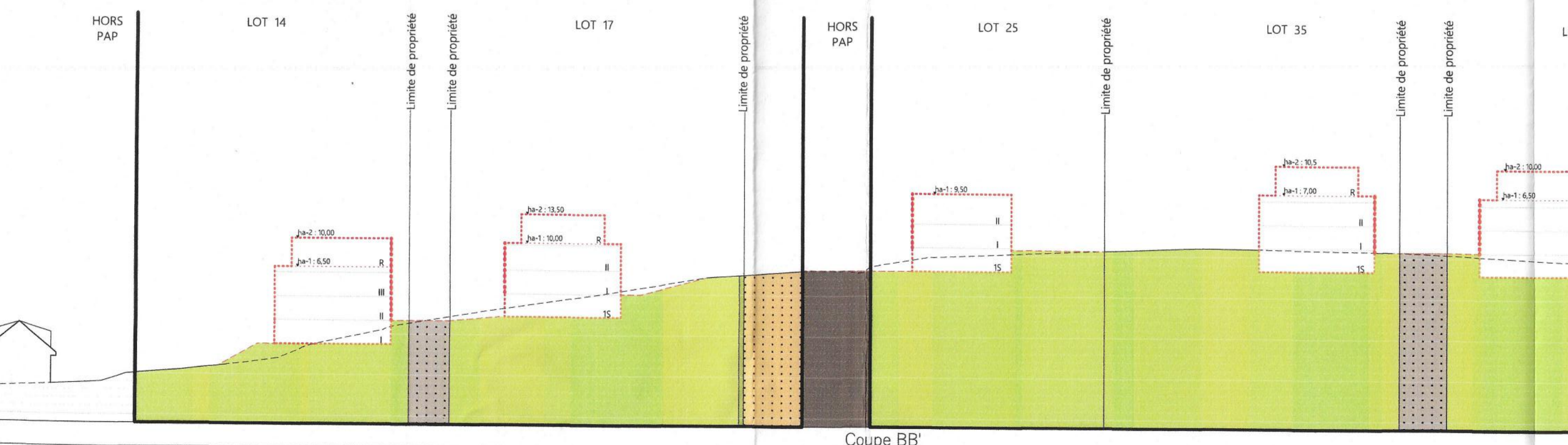
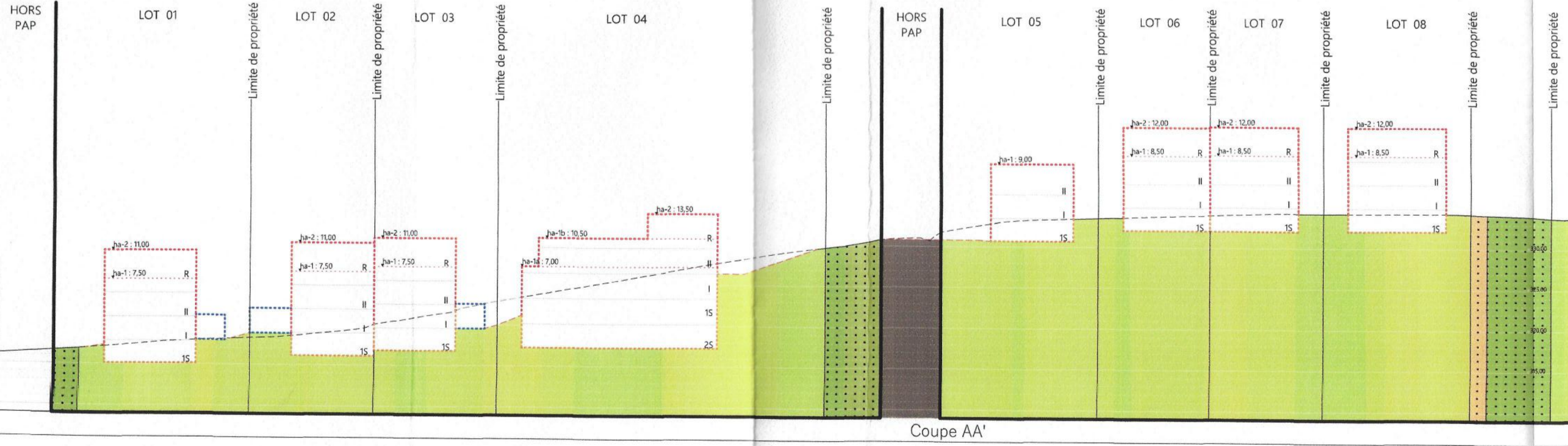
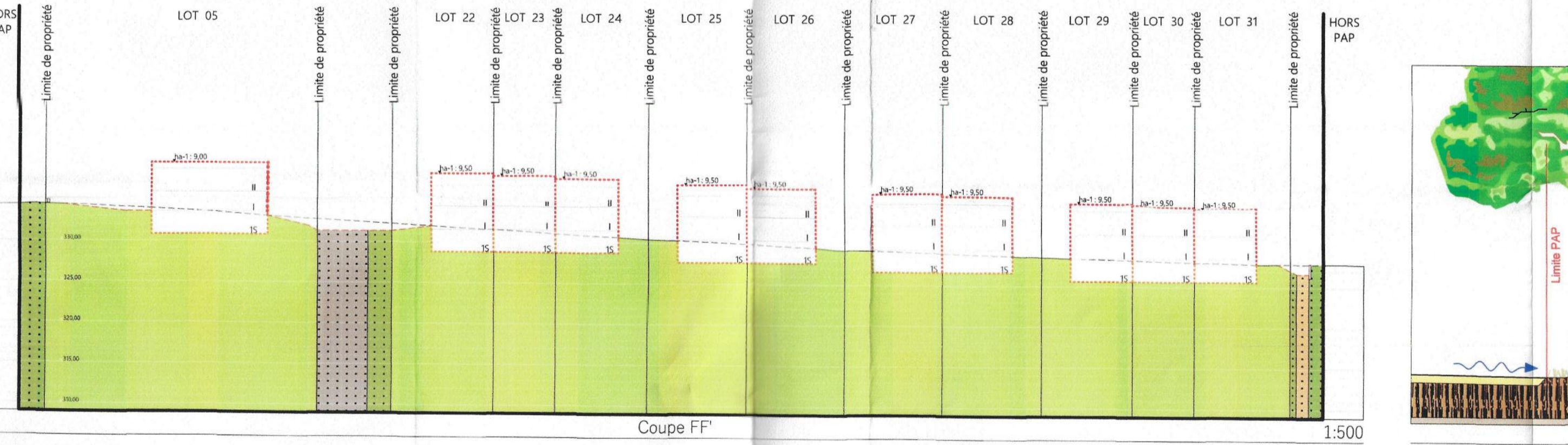
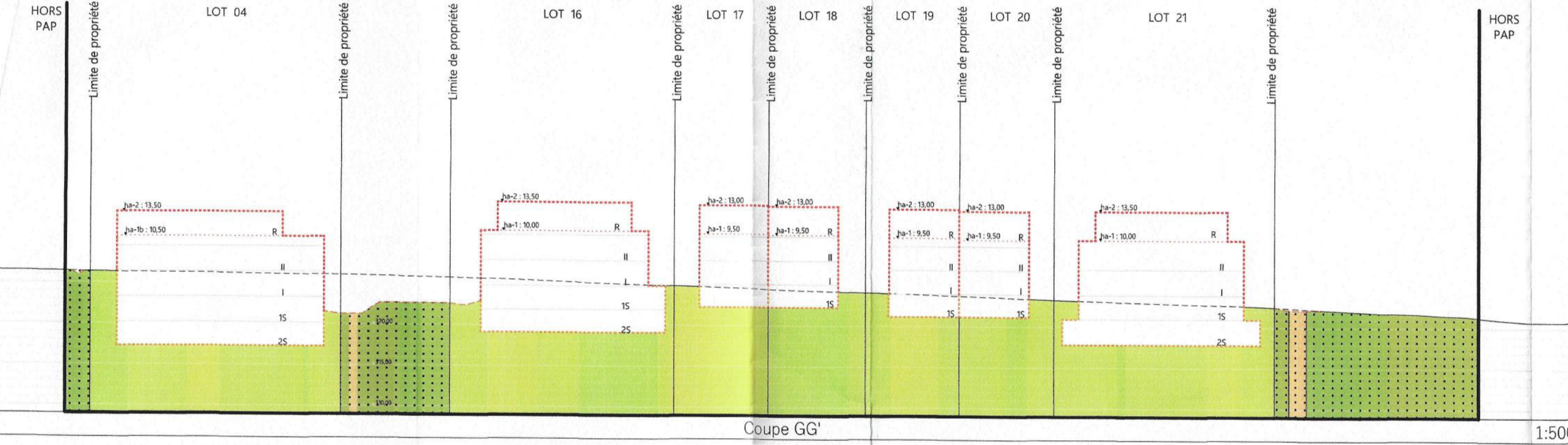
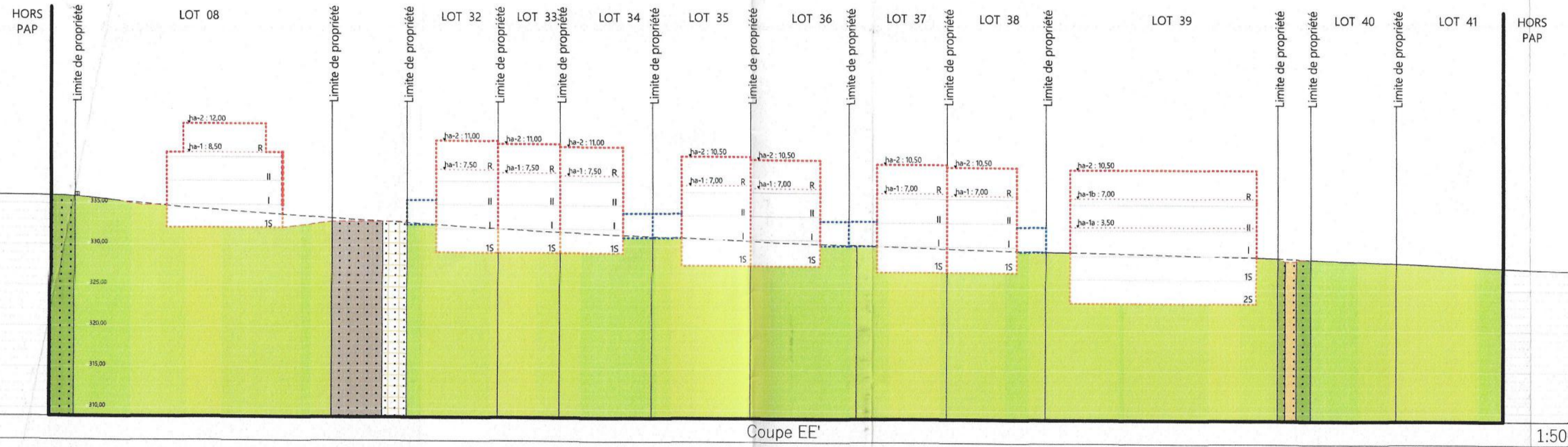


LOT	Surface	Hauteur	Orientation	Lot	Surface	Hauteur	Orientation	Lot	Surface	Hauteur	Orientation
LOT 01	3470	10	180	LOT 11	3499	10	180	LOT 21	3439	10	180
LOT 02	4399	10	180	LOT 12	3400	10	180	LOT 22	3400	10	180
LOT 03	4460	10	180	LOT 13	3450	10	180	LOT 23	3428	10	180
LOT 04	3248	10	180	LOT 14	3494	10	180	LOT 24	3410	10	180
LOT 05	3435	10	180	LOT 15	3476	10	180	LOT 25	3439	10	180
LOT 06	4200	10	180	LOT 16	3498	10	180	LOT 26	3400	10	180
LOT 07	4417	10	180	LOT 17	3400	10	180	LOT 27	3441	10	180
LOT 08	3455	10	180	LOT 18	3420	10	180	LOT 28	3444	10	180
LOT 09	3492	10	180	LOT 19	3488	10	180	LOT 29	3417	10	180
LOT 10	3446	10	180	LOT 20	3482	10	180	LOT 30	3417	10	180

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot



LEGENDE

Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou lot

LOT / IOT		surface du lot / de l'lot [ars]	
min.	max.	min.	max.
surface d'emprise au sol [m ²]		surface constructible brute [m ²]	
surface de scellement du sol [m ²]		type et nombre de logements	
type de toiture		nombre de niveaux	
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]	

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- h_{ex} hauteur à la corniche de x mètres
- h_{ax} hauteur à l'acrotère de x mètres
- h_{fx} hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y/a<2%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- to orientation du faîte

Gabarits des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / Iots

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVo espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murs

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé couvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- 320,50 niveau projeté
- bombe incendie
- mur en galion
- ha-1 hauteur à l'acrotère niveau plein
- ha-2 hauteur à l'acrotère étage en retrait

REMARQUE

Les constructions sont à implanter à l'intérieur des limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé, indiquées dans la partie graphique du PAP. Afin de permettre une flexibilité d'aménagement, ces surfaces sont volontairement supérieures à la surface constructible brute maximale de lot.

Plan d'Aménagement Particulier - Partie graphique

PAP Jung-NQ-10

Maître d'ouvrage
RTP S.A.
27, Boulevard Marcel Cahen
L-1311 Luxembourg

DATE
ECHELLE
FORMA7
AUTEUR
4751
VERSIÉ PAR

07/05/2024
1:500
A0 (84 x 118)
TDF

Urbanisme
BELVEDERE
BELVEDERE ARCHITECTURE S.A.
1, Avenue Prince Charles
L-1019 Cornus
t: +352 (0)21 5891
www.belvedere.lu

Adresser: 13009/247
Le présent document appartient à ma décision
d'approbation du: 23.07.2024
Tina Bollinger

NUMÉRO DE PROJET
NOMÉRO DE PLAN
4751_BA_1_Parag. graphique

MAD